DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(DEF) DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE
(DJES) DÉPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

Unité de promotion de la santé et
de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Av. de Rhodanie 60, 1014 Lausanne

Aux parents des élèves de 1 à 8P ou
nouvellement arrivés dans l'établissement

Lausanne, le 17 août 2026

Médicaments à l'école

Madame, Monsieur, Chers parents,

Par ce courrier, nous vous informons des différentes situations pour lesquelles il pourrait y avoir une prise de médicament à l'école.

Dans la mesure du possible, les enfants devraient prendre leurs médicaments à la maison. En effet, les enseignant.e.s ne sont pas tenus de faire des gestes de soins mais doivent assurer les gestes de premiers secours en cas d'urgence.

Toutefois, certaines situations pourraient nécessiter une prise de médicaments à l'école.

a) Si votre enfant développe les symptômes d'une maladie aigüe quand il est à l'école, par exemple fièvre, maux de tête, maux de ventre avec nausées et/ou vomissements.
 - ⇨ Vous êtes généralement avertis par le corps enseignant, le secrétariat ou l'infirmier.e scolaire. Ces personnes vous demanderont de venir chercher votre enfant, en fonction de son inconfort et de sa capacité à prendre part au programme de la journée.
 - ⇨ Lorsque l'infirmier.e scolaire est présent.e dans le bâtiment, il/elle pourrait donner à votre enfant du paracétamol[1], avec votre accord, dans le but de soulager votre enfant.
 - ⇨ Au cas où vous **ne souhaitez pas que votre enfant reçoive du paracétamol à l'école,** nous vous remercions d'avance d'en informer directement l'infirmier.e scolaire de l'établissement.

b) Si votre enfant a des besoins de santé particuliers, par exemple maladie chronique, incapacité physique ou besoin de prise régulière de médicaments prescrits par son médecin.
 - ⇨ Nous vous recommandons de prendre contact avec l'infirmier.e scolaire, si cette démarche n'a pas déjà été faite. Il/elle évaluera avec vous les besoins de votre enfant et donnera les suites nécessaires.

L'infirmier.e scolaire est à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Cristina Fiorini-Bernasconi
Médecin responsable de la santé en milieu scolaire

Justine Wertz
Responsable de la filière infirmière scolaire

Isabelle Gauthey
Infirmière scolaire
Etablissement primaire d'Orbe et environs
Rue de Chantemerle 17 A
1350 Orbe
024 557 23 43 - 079 159 07 69
servicesante.ep.orbe@avasad.ch

Copie : Direction de l'établissement

1. (Ben-U-Ron®, Tylénol®, Panadol®, Dafalgan®, Acétalgine®,...)